

Faire ces recherches avec le moteur **Mozilla Firefox** qui permet un déroulé des pages et des registres rapide et une copie directe des pages, à l'inverse de Google Chrome qui oblige à faire du « page par page » mal commode et fastidieux.

9 - Archives départementales + n° ou nom du département

+ **recensement** qui permet l'accès, pour une commune précise, aux renseignements sur la population présente à une date donnée. Pour rechercher les hommes susceptibles d'avoir été rappelés lors de la mobilisation du 02 08 1914 le recensement à consulter est 1911.

(bien taper la demande avec les accents et la bonne orthographe sinon ça donne : inexistant)

ou + état civil qui donne accès pour une commune aux tables décennales (registres consignant les actes de naissance, mariage, décès puis publications de mariages dans cet ordre pour chaque année, puis vous allez chercher le document souhaité, ce qui n'est pas toujours facile.

(Idem : bien taper la demande avec les accents et la bonne orthographe sinon ça donne : inexistant)

ou + matricule

Aller sur un site « fiche matricule » et vous obtiendrez tous les renseignements que peut fournir ce document.

Celui-ci donne accès directement à la fiche matricule recherchée dès lors que l'on connaît la classe, le bureau de recrutement et le numéro matricule du soldat. Ces renseignements sont inscrits sur la fiche Mémoire des Hommes précitée.

Pour la recherche d'un homme présent sur la commune en 1911 (recensement) on récupère son année de naissance (comme pour celui du 1906) mais à l'inverse de 1891, 1896 et 1901, où l'âge est précisé, il faut ajouter 20 ans à l'année de naissance pour obtenir sa classe d'âge mais généralement il faut aussi chercher dans la table des années précédente et suivante.

Exemple : un homme né en 1883 sera de la classe d'âge 1903 (1883 + 20) et il faudra chercher éventuellement dans les classes 1902 et 1904.

Les hommes qui ont été rappelés (classes ayant déjà fait leur service), puis plus tard les hommes appelés au service à leur classe d'âge, pour certains avec 1 an voire 2 ans d'avance (soit entre 18 et moins de 20 ans) et enfin les

jeunes hommes qui s'engageaient sont des classes 1886 à 1921 donc nés de 1866 à 1901

exemples de documents à la suite

Extrait de la page complète du document de recensement pour GUILLANDRE
Aldonce

10



DESIGNATION des cités, villages ou hameaux	NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE ou hameau du n°				NOMS DE FAMILLE	PRÉNOMS	ANNÉES de NAISSANCE	LIEU de NAISSANCE	NATIONA- LITÉ	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage	PROFESSION	Particularités des cités, villages ou hameaux à donner à connaître par un renseignement qui les concerne
	des maisons dans les villes	des maisons dans les villages	des maisons dans les villages	des maisons dans les villages								
	1	2	3	4								
	5	6	7	8								
	9	10	11	12								
	13	14	15	16								
	17	18	19	20								
	21	22	23	24								
	25	26	27	28								
	29	30	31	32								
	33	34	35	36								
	37	38	39	40								
	41	42	43	44								
	45	46	47	48								
	49	50	51	52								
	53	54	55	56								
	57	58	59	60								
	61	62	63	64								
	65	66	67	68								
	69	70	71	72								
	73	74	75	76								
	77	78	79	80								
	81	82	83	84								
	85	86	87	88								
	89	90	91	92								
	93	94	95	96								
	97	98	99	100								

Ligne du canal
35 ans

AD de la Nièvre. En citant la source, image réutilisable pour un usage privé, scientifique ou pédagogique, non lucratif. Pas d'usage

Exemple de table décennale

*si besoin sorti l'extrait et non la page entière
(non en plus table)*

Léon	Jean Alexandre	17 mai 1893
Léon	Joséphine (Remington)	—
Léon	Louis	29 fév. 1890
Léon	François	19 mars 1896
Léon	Alexandre	7 X
Léon	Marie Alice	18 Juin 1896
Léon	Jean	1 mai 1894
Léon	Marie Thérèse	20 Juin 1897
Léon	Joséphine	27 1898
Léon	Jules	29 X
Léon	Jean Louis	8 mai 1891

*Les mois sont toujours écrits en lettres sauf pour les 4 derniers de l'année qui sont en chiffre:
7 pour septembre
8 pour octobre
9 pour novembre
et 10 pour décembre*

* dans la table décennale pour ce cas recherche de PESSIN Louis né à La Collancelle le 29.10.1894
c'est la bonne tranche 1893 à 1903 - les acts de naissance - dans l'acte d'habitation du nom
de P (c'est d'ailleurs de l'apogée) et la recherche se fait avec la date chronologique
celui est le 3e à me les confondre avec d'autre surnoms qui est son père ni, avec son 29
mais du mois de X = 10 = décembre de — = 1898 année indiquée à l'état civil et jointe
le prénom de Jules.

AD de la Nièvre. En citant la source, image réutilisable pour un usage privé, scientifique ou pédagogique, non lucratif. Pas d'usage

Cette table décennale pour un soldat s'avère inutile puisqu'on possède tous les renseignements le concernant avec « la fiche unité » et sa fiche matricule », par contre, elle est nécessaire pour rechercher un acte de mariage.

Acte de naissance DESMOULINS Charles le 06 12 1896 à La Collancelle
(Nièvre)

N^o 12.

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le sept décembre, à trois heures du soir, par devant nous Commissaire Jean Eugène Frédéric Mahe, officier de l'état-civil de la commune de La Collancelle, canton de Corbigny, département de la Nièvre a comparu Desmoulins Jean, âgé de vingt-huit ans, cultivateur à Bourguièreau, de la Collancelle, lequel nous a présenté un enfant de Naissance de sexe masculin, né hier, six décembre, à sept heures du soir, au domicile de ses père et mère, de lui déclarant, et de Maria Bordillot, son épouse, âgée de vingt ans, sans profession, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Charles. Lesdites déclarations et présentations, faites en présence de Bertin François, âgé de quarante-trois ans, propriétaire-cultivateur audit Bourguièreau, de cette commune, et de Bardant René, âgé de soixante-quatorze ans, cultivateur à Heurès, commune de Bazelles; et ont le père et le premier témoin signé avec nous le présent acte de naissance, l'autre témoin ayant dit ne le savoir, après qu'il leur en a été fait lecture.

Desmoulins

Le Maire
Bertin
Commissaire

N^o 1
 Garnier Joseph.
 24 ans, et
 D^{lle} Meunier, Marie Louise
 18 ans.

L'an mil neuf cent neuf, le vingt
 six du mois d'août à neuf heures et demie
 du matin, par devant nous, Simonii
 François-Jules, adjoint de la commune
 de la Collancelle, remplissant, en l'absence
 du maire, les fonctions d'officier de l'état
 civil de la commune de la Collancelle
 canton de Carbiguy, département de
 la Mayenne, sont comparus dans la
 maison commune Garnier Joseph âgé
 de vingt quatre ans, né à Saint-Marie
 le seize avril mil huit cent quatre-vingt-

cing, charretier domicilié à Sèche, com-
 mune de Utry-Sèche, marieur, fils de
 Garnier François, âgé de cinquante
 deux ans, vaimier domicilié à Saint-
 Saulge, ci-présent et consentant et
 de feu Chaussonnet Marie, décédée
 à Saint-Saulge le dix novembre mil
 huit cent quatre-vingt-neuf comme
 il est constaté par l'acte de décès déposé
 à Saint-Saulge le deux du présent mois
 et qui sera annexé au présent acte,
 et demoiselle Meunier Marie Louise
 âgée de dix huit ans, née à la Collancelle
 le vingt-neuf août mil huit cent quatre
 vingt dix, comme le prouve notre état
 civil, servante domiciliée à la Collancelle
 et demeurant précédemment à Cla-
 mecy, avenue de la gare, fille mineure
 de Meunier Louis, âgé de cinquante
 ans, journalier domicilié à la Collancelle
 lequel consent au présent mariage
 ainsi qu'il résulte de l'acte de consentement
 passé à la mairie de Cérilly, où ledit
 Meunier Louis se trouve momentanément,
 le vingt et un avril, lequel acte de
 consentement sera annexé au présent acte
 de mariage, et de Marguerite
 Catherine, journalière, âgée de quarante
 six ans, aussi domiciliée à la Collancelle,
 ci-présente et consentant, lesquels nous
 ont requis de procéder à la célébration
 du mariage projeté entre eux, et dont
 la publication a été faite, savoir :
 à la Collancelle le vendredi neuf août
 dernier comme le prouve notre état civil
 à Clamecy le même jour comme il est prouvé



par le certificat de non opposition
délivré par la mairie de Clamecy
le dix-neuf courant et qui sera
annexé au présent acte, et à
Vitry-Laché le huit avril dernier ainsi qu'il
est constaté par le certificat de publication
et de non opposition délivré par la
mairie de Vitry-Laché le vingt du présent
mois et qui sera annexé au présent acte.

Aucune apparition audit mariage ne
nous ayant été signifiée, faisant droit
à leur requête, après avoir donné
lecture de toutes les pièces ci-dessus men-
tionnées et de l'acte de naissance du
futur défunt par la mairie de Sarcey.
Marié le premier du présent mois d'avril
et qui sera aussi annexé au présent
acte, et du chapitre II du titre du code
civil intitulé du mariage, nous avons
interpellé les futurs époux ainsi que le
père du futur et la mère de la future,
d'avoir à déclarer s'il a été fait par
devant notaire un contrat destiné à
régler les conditions civiles du mariage
à quoi ils ont répondu négativement.
Nous avons ensuite demandé au futur
époux et à la future épouse s'ils
veulent se prendre pour mari et pour
femme. Chacun d'eux ayant répondu
séparément et affirmativement, déclarés,
au nom de la loi que Garnier-Joseph
et la ^{lle} Meunier Marie Louise sont unis
par le mariage. De laquelle célé-
bration qui a eu lieu publiquement,
nous avons dressé acte en présence de
Gavillon Edmond, âgé de trente et un
ans, musicien demeurant à Guipry

ami de l'époux, de Raclot Théodore,
âgé de vingt quatre ans, cultivateur
à Vitry-Laché, ami de l'époux, de Marguerite
Léonard âgé de cinquante huit ans, journalier
à Vitry-Laché, oncle de l'époux, de Bélon
Léonard âgé de cinquante ans, fermier
à Vaux, commune de Vitry-Laché, ami de
l'épouse, lesquels, après qu'il leur en a aussi
été donné lecture l'ont signé aux noms et
des parties contractantes, excepté la mère de
l'épouse et le témoin Marguerite Léonard
qui ont déclaré ne le savoir.

L'officier de l'état civil.

Garnier Joseph
Marie Meunier
Garnier

Jinard

Raclot Théodore Bélon
Gavillon Edmond

transcription acte de décès à La Collancelle (Nièvre)

n° 3.

Transcription le 29 mai
du décès de
Lachaut Valentin
20 mai 1916 (29 ans)

Mort pour la France

Nous soussigné Schmitt Charles,
officier d'administration, 3^e classe, gérant
l'annexe, certifions qu'il résulte du
registre des décès dudit hôpital que
Lachaut Valentin, soldat au 160^e Régiment
d'infanterie, 12^e compagnie, classe 1907,

recrutement de Cosne, n° 969, né le quatorze
février mil huit cent quatre vingt
sept à Epiry, canton de Corbigny,
département de la Nièvre, fils de Jean
et de Célestine Adélaïde, domiciliés à
La Collancelle, canton de Corbigny,
département de la Nièvre, est
décédé audit hôpital le vingt mai
mil neuf cent seize à cinq heures
trente du matin, entré à l'hôpital
le deux mai mil neuf cent seize.

Fait à Besançon, le vingt mai 1916.

L'officier d'administration, 3^e classe,
gérant d'annexe,

Signé: Schmitt

Nous, médecin-chef dudit établissement,
certifions que la signature ci-dessus
est celle de M. Schmitt Charles, susqualifié
et lui doit être ajoutée.

Fait à Besançon, le vingt mai 1916

Signé: Picard.

Transcrit par nous, Pierre, Jean,
Eugène, Frédéric Louis Carnu, Maire de
La Collancelle, le vingt cinq mai
mil neuf cent seize.



N^o 10.

Transcription
Du décès de
Perrier Victor
le 6 nov. 1920

Mort pour la
France
le 9 sept. 1914.

2 Bans.

dis: neuf

Republique Française
Au nom du Peuple Français,
Le Tribunal Civil de Première
Instance de Clamecy, a rendu à la date du
vingt-et-un Octobre mil neuf cent vingt
le jugement sur requête dont le dispositif
est ainsi conçu:

Par ces motifs.

Le Tribunal:

Vu les pièces produites, les
articles quatre vingt-neuf et suivants du
Code Civil, la loi du trois décembre mil
neuf cent quinze et celle du deux juillet
mil neuf cent quinze.

Déclare que le nommé Perrier
Victor, soldat au Quatre-vingt-cinquième
Régiment d'Infanterie, journalier, domicilié
à La Collancelle n^e au dit lieu le vingt-
trois avril mil huit cent quatre-vingt-onze
de Albert Frédéric et de Bongard Reine,
son épouse, est « Mort pour la France »
à Trappesvillers (Vosges) le neuf septembre
mil huit cent quatorze.

Ordonne la transcription du
présent jugement sur les registres de
l'état civil de la commune de La Collancelle
tenus pour l'année courante pour valoir
acte de décès et dit qu'il sera fait mention

du présent jugement et de la transcription
conformément à l'article quatre-vingt-douze
du Code Civil, modifié par l'article six
de la loi du vingt novembre mil neuf
cent dix-neuf.

La minute est signée: Mazel - Marié

Ensuite est écrit:

Vu pour timbre et enregistré à
Blamecy le vingt-cinq Octobre mil neuf
cent vingt, folio quarante-quatre, case neuf

Reçu: Gratis.

Signé: Bais.

En conséquence, le Président de
la République Française mande et ordonne
à tous huissiers sur ce requis de mettre
le présent jugement à exécution.

Aux Procureurs Généraux et aux
Procureurs de la République près les Tribunaux
de Première Instance d'y tenir la main.

A tous Commandants et Officiers
de la force publique d'y prêter main forte
lorsqu'ils en seront légalement requis.

En foi de quoi les présentes ont
été signées et scellées par le Greffier

transcription faite le six novembre
mil neuf cent vingt par nous
Arcade Lemoine, Maire de La Collancelle.

Pour Grosse...
Hésille.

A Lemoine

Tirage de la partie administrative de la fiche matricule + photo biométrique + niveau d'instruction (exploitable) et recopier manuellement toutes les informations que vous jugerez nécessaires

1 R 354 - Bureau de Nevers-Cosne, classe 1906 : fiches matricules n°571 à

Martin
Jean Louis

N° de naissance : 07.10.1907
Date de naissance : 9 Septembre 1906
Lieu de naissance : Châtillon-en-Bazois, canton de La Nièvre, département de la Nièvre

Profession : professeur de cathédrale
Lieu de profession : Châtillon-en-Bazois, département de la Nièvre

Fils de : André et Marie
Lieu de domicile : La Collonnelle, canton de Corbigny, département de la Nièvre

ÉTAT CIVIL
A Châtillon-en-Bazois, canton de La Nièvre, département de la Nièvre, résident au lieu dit La Collonnelle, canton de Corbigny, département de la Nièvre

NUMÉRO MATRICULE DU RECRUTÉMENT : 1147
CLASSE (MUNICIPALITÉ) : 1906

SIGNALEMENT
Cheveux : et, yeux : châtain
Nose : fine, front : découvert
Menton : long, bouche : moyenne
Visage : allongé
Taille : 1m73 cent. Taille reculée : cent.
Marques particulières :

Degré d'instruction graduée :
1906 La Collonnelle
1914 La Collonnelle

1906 La Collonnelle
1914 La Collonnelle

Page secours de 150 ps au pere
Le 27.12.1918 à La Collonnelle

Appelé à l'activité le 07.10.1907 pour le 56^e régiment d'infanterie
Envoyé dans la division bisultrice le 25.09.1909 - Certifié bonne conduite accordée
Passé dans la réserve le 01.10.1909
Rappelé à l'activité (mobilisation générale) le 04.08.1914
Avec armées 2^e compagnie du 285^e régiment d'infanterie le 14.08.1914
1^{er} compagnie du 408^e le 28.05.1915
3^e compagnie du 408^e le 23.04.1917
Tue à l'ennemi le 16.10.1917 à Sancy (Aube)
par éclat d'obus

MORT POUR LA FRANCE
Inscrit sur le monument aux morts de La Collonnelle
(n'est pas inscrit sur celui de Châtillon-en-Bazois)